



Ordre des
**TECHNOLOGUES
PROFESSIONNELS**
du Québec



Le Dossier santé Québec maintenant accessible aux technologues professionnels en orthèses prothèses et soins orthopédiques!

En effet, les orthésistes ou prothésistes membres de l'OTPD qui pratiquent dans un établissement de santé et de services sociaux, un cabinet privé de médecin ou un centre médical spécialisé pourront désormais se voir attribuer un accès au Dossier santé Québec (DSQ). Cet accès, rendu possible à la suite d'une modification règlementaire entrée en vigueur le 15 décembre dernier, leur permettra de consulter les renseignements de santé des domaines cliniques suivants :

➤ **Médicament** ➤ **Laboratoire** ➤ **Imagerie médicale**

Il s'agit sans contredit d'une belle reconnaissance de professionnalisme qui rejaillit sur l'ensemble des membres.

Comment obtenir un droit d'accès?

Vous pouvez obtenir un accès au DSQ dès maintenant en communiquant avec le gestionnaire des autorisations d'accès (GAA) de votre lieu de pratique. Si vous ignorez l'identité de ce dernier, vous pouvez contacter le Service des relations avec la clientèle du Dossier santé au 1 866 304-7802 ou par courriel au clientele.dsqa@ramq.gouv.qc.ca. Une fois votre accès au DSQ confirmé, vous pourrez utiliser l'outil de consultation du DSQ mis à votre disposition.

Se familiariser avec le DSQ

Afin de vous familiariser avec le DSQ et le Visualiseur, l'un des principaux outils de consultation du DSQ, nous vous recommandons de consulter les outils d'autoformation disponibles sur le [site Web des Technologies de l'information](#) du ministère de la Santé et des Services sociaux, dans la section « Modules de formation ».